



**FAIRTRADE**  
INTERNATIONAL

To: Procteurs et Acteurs commerciaux du  
Thé  
Membres Fairtrade  
cc: Comité des Standards  
Employés de Fairtrade International  
Employés de FLOCERT staff

Gudrun Schloepker  
Directrice de Standards & Pricing  
[g.schloepker@fairtrade.net](mailto:g.schloepker@fairtrade.net)

23 Juillet 2021

## **Standards révisés du Thé pour les Organisations de Petits Producteurs, la Main d'Oeuvre salariée, et les Acteurs Commerciaux**

Chers Partenaires,

Au cours de ses réunions qui ont eu lieu les 26 mars, 7 mai et 30 juin 2021, le Comité des standards a décidé d'une version révisée du Standard Fairtrade pour le thé pour les Organisations De Petits Producteurs (OPP) et pour la main-d'œuvre salariée (MS), respectivement. Pour plus de détails sur la décision, veuillez-vous référer au compte rendu de la réunion du Comité des standards disponible sur notre site Web [ici](#).

Les modifications approuvées sont le résultat d'une révision complète des standards dans le cadre du cycle de surveillance et de révision. Les standards de thé révisés pour OPP et MS sont disponibles en anglais sur notre site Web à l'adresse <https://www.fairtrade.net/standard> (sous la section Thé dans la [section OPP](#) et la [section MS](#)).

Des traductions en espagnol et en français suivront bientôt.

Entre autres modifications, la version révisée du Standard Thé dépendant d'une Main d'Œuvre Salariée a mis davantage l'accent sur la participation des travailleurs par le biais du Comité de Conformité Fairtrade et a renforcé les exigences liées à la sensibilisation des travailleurs aux engagements pris par l'entreprise envers les Standards Fairtrade ; de nouvelles exigences ont été introduites en matière de systèmes de surveillance basés sur les droits, pour que les entreprises agissent en cas de risques de travail forcé et de violence sexiste et pour renforcer l'égalité des sexes en introduisant une politique de genre; plus d'avantages pour les travailleurs grâce à des exigences renforcées notamment dans le domaine des conditions d'emploi.

Le standard révisé– Thé OPP a amélioré les exigences en matière de commerce, y compris l'achat et la vente de feuilles vertes, la rétro-certification et le préfinancement.

Les standards révisés remplacent les versions précédentes et deviendront applicables à compter du 1er avril 2022. Les organisations qui commencent leur certification à compter du 1er avril 2022 devront se conformer à toutes les exigences applicables. Pour les organisations de producteurs déjà certifiées, il existe une période de transition pour certaines exigences, comme indiqué dans le standard.

Un aperçu détaillé des modifications apportées au Standard Fairtrade pour le thé est présenté dans un document distinct sur les modifications principales, disponible en anglais ([SPO](#), [HL](#)) sur notre site Web.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Oksana Forkutsa à : [o.forkutsa@fairtrade.net](mailto:o.forkutsa@fairtrade.net)

Bien cordialement,  
Gudrun Schloepker